

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 454<sup>e</sup> séance (séance intensive) tenue le 26 avril 2004, à 9h30 heures,  
à la salle M-415 du pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif et au développement académique : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud; la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : MM. Jean-Marc Boudrias, Jean-Marc Charron, Mme Irène Cinq-Mars, MM. Jacques Frémont, Joseph Hubert, Claude Lamarche, Michel D. Laurier et Réjean Poirier; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, Mme Louise Béliveau, MM. Jean-Guy Bergeron, Michel Bigras-Poulin, Mmes Hélène Boisjoly, Marie-Thérèse Chicha, MM. André-Pierre Contandriopoulos, Guy Doucet, André Ferron, Mme Louise Getty, MM. Luc Giroux, Alan K. Goff, Luc Granger, Mme Francine Gratton, MM. Mohamed Hrimech, Anatole Joffe, Serge Larochelle, Yves Lépine, Dominic Maestracci, Mme Joëlle Margot, MM. Jean McNeil, René Parenteau, Mmes Danielle Pinard, Louise-Hélène Richard, MM. Roger B. Richard, Samir Saul, Jean-Pierre Thouez, Jean-Guy Vaillancourt, Jesus Vazquez-Abad et Mme Louise Viau; les représentants du personnel enseignant : Mmes Thérèse Botez-Marquand, Magali Deleuze, Sorel Friedman, Chantal Gamache, M. Najib Lairini, Mmes Monique Landry, Louise Larivière, M. Maxime B. Rhéaume et Mme Sabine Sèvre-Rousseau; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Bernard Lanctôt; les représentants des étudiants : MM. Philippe Bélanger, Normand Bélisle, Pierre-Alain Benoît, Alexandre Carette, Mathieu Fontaine, Jonathan Harvey et Mathieu Le Blanc; les représentants du personnel : M. Stéphane Lavigne et Mme Louise St-Jacques; les représentantes du Conseil de l'Université : Mmes Marie-France Bich et Thérèse Cabana; les représentants des cadres et professionnels: M. Richard Alix et Mme Christine Léonard; les observateurs : Mme Francine Bourget, MM. Jacques Gravel, Jacques Gresset, Bernard Motulsky, André Racette et Pierre Simonet.

ABSENTS : Le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; le vice-recteur aux affaires publiques et au développement : M. Guy Berthiaume; les doyens : Mme Céline Goulet, MM. Jean Rouleau, Raymond S. Roy et Jacques Turgeon; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau et Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : M. Georges Aird, Mme Louise Allaire, MM. Jean Barbeau, Michel Beaudin, Paolo Bellomia, Jean-Guy Besner, Pierre Bourgouin, Bernard Brais, Mmes Anne Charbonneau, Louise Dagenais, M. Albert Devito, Mme Francine Ducharme, MM. Daniel Dumouchel, Pierre Fournier, Mme Arlette Kolta, MM. Raymond Lalande, Philippe Langlais, Mme Sylvie Marleau, MM. Stéphane Molotchnikoff, Jean-Guy Nadeau, Mmes Fabienne Pironet, Louise Poirier, MM. Jean-Luc Sénécal et Denis Vaillancourt; les représentants du personnel enseignant : MM. Daniel Leduc et Pierre Pelletier; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Joseph Pegna; la représentante des étudiants : Mme Claudette T. Cloutier; la représentante du personnel : Mme Sylvie Goyer; le représentant des cadres et professionnels : M. Germain Lalonde; les observateurs : MM. Pierre Bordeleau, Fernand Boucher, Mmes Lise Duffy et Marielle Gascon-Barré.

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉES DE COMITÉ

En remplacement de Mme Francine Arbour-Desrosiers : Mmes Danielle Salvail (délibérations AU-454-1 à 12) et Sylvie Beauvais (délibérations AU-454-13 à 15)

La porte-parole du Comité de l'ordre est invitée à faire rapport.

Mme Chantal Gamache signale que la présente séance au cours de laquelle un déjeuner est servi est une séance intensive qui se terminera, si besoin est, à 16 heures 30. Sous la rubrique des Points privilégiés, l'Assemblée est appelée à procéder à des élections et à nommer des membres à ses comités. Au point 11 de l'ordre du jour, le Comité de consultation pour la nomination d'un recteur ou d'une rectrice sollicite l'avis de l'Assemblée sur les critères de sélection qu'il a le mandat de déterminer. Sous la rubrique des Affaires soumises pour étude, l'Assemblée est saisie des commentaires du Comité du budget de l'Assemblée sur le budget de fonctionnement pour l'année 2004-2005. En ce qui concerne le dernier point de l'ordre du jour, sur les modifications à apporter à la Politique sur la probité intellectuelle, le président des délibérations mentionne que le document relatif à ce point de l'ordre du jour n'est pas disponible.

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour se présente ainsi :

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 453<sup>e</sup> séance tenue le 5 avril 2004
3. Affaires découlant de ce procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - Rapport du recteur
6. Période de questions

B- POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Élection (par acclamation) de deux membres à la Commission des études
8. Élection (par acclamation) d'un membre au Comité de nomination
9. Recommandation au Conseil relative à la nomination du directeur général des bibliothèques à la Commission des études
10. Comité de nomination :
  - a) Nomination d'un membre suppléant aux autres membres au Comité des différends
  - b) Nomination de deux membres et de trois membres suppléants au Comité d'appel des différends
  - c) Nomination de quatre membres du Comité de l'ordre du jour
  - d) Nomination de deux membres professeurs au Comité de la recherche
  - e) Nomination d'un membre au Comité des règlements
  - f) Nomination de deux membres au Comité du statut du corps professoral
  - g) Nomination d'un membre élu de l'Assemblée au Comité du budget de l'Assemblée universitaire
  - h) Nomination d'un membre suppléant au professeur au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants
  - i) Nomination d'un membre au Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts
11. Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice
  - Avis de l'Assemblée universitaire sur les critères de sélection du recteur ou de la rectrice
12. Élection de deux membres du Conseil de l'Université

C- AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

POINT SPÉCIAL DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE APRÈS LE POINT 12 OU AU PLUS TARD À 14 HEURES

13. Comité du budget de l'Assemblée universitaire
  - Commentaires de l'Assemblée universitaire sur le budget de fonctionnement pour l'année 2004-2005
14. Modifications à la *Politique de l'Université de Montréal sur la probité intellectuelle en recherche*

AU-454-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 453<sup>e</sup> SÉANCE AU-454-2

Demande est faite : 1) à la page 6, au septième paragraphe, à la sixième ligne, de remplacer «les consultations usuelles ont été menées» par «la procédure usuelle a été menée»; 2) à la page 8, au premier paragraphe, à la deuxième ligne, de remplacer «Mme» par «M.»; 3) à la page 9, au quatrième paragraphe, d'ajouter, dans la composition du comité *ad hoc* en suivi des discussions sur les grands enjeux éthiques de la recherche universitaire, un membre du personnel non enseignant syndiqué, conformément à la proposition en ce sens qui avait été mise aux voix et adoptée (page 8, deuxième paragraphe de la délibération AU-45-8).

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 453<sup>e</sup> séance tenue le 5 avril 2004, tel que modifié.

AU-454-3 AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL AU-454-3

Se référant à la délibération AU-453-7, le secrétaire général signale que lors de sa dernière séance, le Conseil, sur recommandation de l'Assemblée, a donné son accord à l'affiliation du Centre Hospitalier régional de Trois-Rivières à l'Université de Montréal.

Se référant à la délibération AU-453-8, le secrétaire général dit avoir référé au Comité de nomination le mandat de transmettre, à l'Assemblée, des propositions de nomination en regard du Comité ad hoc sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds.

Se référant à la délibération AU-453-9, le secrétaire général indique que les modifications apportées à la Politique sur le statut des chercheurs post-doctoraux ont été référées au Conseil pour adoption; cette question est inscrite à l'ordre du jour de la séance du Conseil qui aura lieu aujourd'hui.

En réponse à des questions de M. Anatole Joffe, le recteur précise qu'il n'est pas prévu de réactiver prochainement le sous-comité du développement physique (délibération AU-543-3, sur le développement du campus et sur la problématique des espaces disponibles, page 4), le Comité de la planification préférant se saisir lui-même de tels dossiers. Il explique par ailleurs que la politique d'embauche de l'Université reste appliquée dans le respect de la loi canadienne sur l'immigration, et que la combinaison de ces modalités n'apparaît pas problématique en regard du recrutement, aux niveaux national et international, de candidats de qualité (délibération AU-453-6.2, sur l'embauche, page 5, 6).

AU-454-4 CORRESPONDANCE AU-454-4

Le secrétaire général dit ne pas avoir de correspondance à communiquer à l'Assemblée.

AU-454-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-454-5

AU-454-5.1 Rapport du recteur AU-454-5.1

AU-454-5.1.1 Rapport de la Commission Mulroney-Johnson AU-454-5.1.1

Les membres reçoivent en séance un exemplaire du communiqué émis conjointement par l'Université et le CHUM, le 16 avril dernier, en regard des conclusions et recommandations du Rapport de la Commission Mulroney-Johnson. Le recteur explique les principaux éléments de ce communiqué, mentionnant que les deux institutions ont étudié les recommandations des commissaires en fonction d'objectifs liés à «l'optimisation de la qualité des soins offerts aux patients» et à «la nécessité d'offrir aux futures professionnels de la santé des milieux de formation et de recherche d'une qualité comparable à ce qui se fait en Amérique du Nord», et signalant la volonté des deux institutions de «travailler avec les autorités gouvernementales pour trouver des réponses adéquates aux questions soulevées par le Rapport de la Commission d'analyse». Plus particulièrement, les recommandations du

Rapport sur le changement de l'emplacement du site initialement choisi et sur le développement de deux sites au lieu d'un seul ont paru préoccupantes.

Le recteur précise qu'à cette étape, l'Université ne s'est pas prononcée sur ses positions institutionnelles, sauf pour signaler sa solidarité avec le CHUM dans ce dossier, mais a entamé l'analyse des recommandations du Rapport en vue de la préparation des réponses et avis qu'elle souhaitera présenter au gouvernement. Un travail conjoint se poursuit également avec le CHUM, afin d'évaluer les conséquences des recommandations de la Commission sur l'évolution de ce dossier.

Le recteur signale l'incertitude qui découle de la problématique liée au choix du site, considérant l'ampleur du travail réalisé sur cette question au cours des quatre dernières années, et considérant les conclusions des spécialistes qui y ont participé. Il souligne également l'importance qu'il y aura de réaliser ce projet selon un processus qui tienne compte des démarches réalisées et des montants investis, et non selon un processus qui indiquerait de reprendre des étapes déjà complétées, et qui risquerait de compromettre l'achèvement du projet.

Le recteur mentionne par ailleurs qu'il faut prévoir que ce dossier se développera rapidement dans les mois qui viennent, considérant que l'établissement du projet correspondant de l'Université McGill a été autorisé par le gouvernement. Il conviendra donc que l'Université, en collaboration avec le CHUM et en consultation avec les directions des facultés et des centres de recherche, définisse des positions qui feront en sorte que l'établissement du CHUM soit assuré et puisse se dérouler dans un contexte qui aura réglé les incertitudes et les problématiques actuelles.

#### AU-454-5.1.2 Campus Laval

AU-454-5.1.2

Le recteur mentionne que l'Université et la Ville de Laval ont annoncé le déménagement prochain du site actuel du Campus Laval. L'établissement du campus sur des terrains situés à proximité de la nouvelle station de métro (prévue pour 2005) devrait être complété vers l'année 2006-2007. L'exiguïté du site actuel, en regard des développements observés au cours des dernières années—dont l'essor des activités relevant de l'École HEC-Montréal— a motivé ce changement.

L'entente intervenue entre l'Université et la Ville de Laval indique que celle-ci sera propriétaire de l'édifice qu'elle fera construire sur le site choisi, et que l'Université en sera locataire partiellement, selon les proportions qui seront précisées par entente. L'Université et ses écoles affiliées exerceront les droits de développement sur le site, selon une concession donnée par la Ville pour une période de dix ans; dans ce contexte, la décision d'autoriser ou non une autre université à établir un campus sur des sites complémentaires reviendra à l'Université et à ses écoles affiliées. Le site a également été choisi en raison des possibilités de développement qu'il offrait.

#### AU-454-5.1.3 Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal— CÉRIUM

AU-454-5.1.3

Le recteur signale qu'à l'occasion du lancement du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal—CÉRIUM, le 22 avril dernier, un colloque d'ouverture sur *La tentation impériale américaine* a réuni deux conférenciers—MM. Simon Serfaty et Hubert Védrine. L'événement a présenté un succès; environ 400 personnes ont assisté aux activités tenues à l'heure du midi, et une soixantaine de personnes ont participé à la période de questions / réponses tenue en après-midi. Le recteur remercie l'équipe du CÉRIUM pour le succès remporté.

#### AU-454-5.1.4 Visite du recteur à Toronto

AU-454-5.1.4

Le recteur mentionne que lors d'une récente visite à Toronto, il a participé à une rencontre-midi avec douze représentants du milieu des affaires, au cours de laquelle il a

présenté le plan de développement de l'Université. Cette démarche a été reçue très favorablement par ces gens d'affaires; d'autres rencontres ont ainsi été prévues, entre autres en vue de discuter des possibilités d'insertion de l'Université de Montréal dans le contexte canadien—dans lequel l'Université apparaît méconnue.

Au cours de cette même visite, le recteur a également rencontré des diplômés de l'Université établis à Toronto. La réaction favorable observée au cours de ces rencontres a montré l'intérêt de poursuivre de telles démarches au-delà des milieux académiques et des milieux montréalais.

AU-454-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-454-6

AU-454-6.1 CHUM

AU-454-6.1

M. Jean McNeil s'informe de l'opportunité, pour l'Assemblée universitaire, d'adopter une position en regard des recommandations de la Commission Mulroney-Johnson et des décisions de l'Université qui en découleront. Le recteur indique qu'à cette étape, et dans le contexte actuel, il apparaît suffisant que l'Assemblée signale simplement son appui en regard du communiqué émis conjointement par l'Université et le CHUM. L'éventualité de signifier le positionnement de certaines instances pourra être envisagée uniquement lorsque le gouvernement aura précisé ses décisions dans ce dossier et en fonction du contexte que celles-ci détermineront.

Mme Hélène Boisjoly mentionne que la Faculté de médecine s'est dite déçue des conclusions du Rapport de la Commission, considérant entre autres que, comparativement à celui du centre hospitalier de l'Université McGill, le site envisagé pour le CHUM ne permettra pas les développements nécessaires à assurer, dans les années à venir, les infrastructures adéquates de recherche. Elle souligne favorablement la rapidité avec laquelle l'Université et le CHUM ont réagi au Rapport de la Commission. Par ailleurs, et considérant que les comités concernés paraissent favorables aux recommandations de ce Rapport et considérant les délais rapprochés de son application, Mme Boisjoly indique qu'elle partage l'avis de M. McNeil quant à une proposition d'appui de l'Assemblée universitaire. Le recteur convient de la justesse des remarques présentées; il estime toutefois que, préalablement à tout avis ou opinion, l'Université doit d'abord consolider sa position en concertation avec le CHUM et évaluer l'espace de discussion qui se sera dégagé sur ce dossier.

M. Dominic Maestracci mentionne que le Comité de direction et le Conseil de la Faculté de médecine ont adopté une résolution en réaction au Rapport; il constate que la transmission de cette résolution devrait être suspendue pour le moment; le recteur convient de cet avis.

M. Michel Bigras-Poulin s'informe du positionnement envisagé par l'Université en regard des politiques prévues par le gouvernement fédéral dans le secteur de la santé publique. Le vice-recteur à la recherche précise que l'Université a tenu des discussions avec Santé Canada et avec les instituts de recherche en santé. Dans ce cadre, et dans le contexte des financements annoncés par le gouvernement fédéral en regard de développements dans le secteur de la santé publique, l'Université a mis sur pied le projet de la création d'un Institut d'évaluation en santé—IDÉES, lequel sera prochainement acheminé aux instances concernées.

M. René Parenteau explique les motifs pour lesquels il estime que le projet du CHUM n'a pas été consolidé en tant que grand projet urbain. Au niveau de l'Assemblée universitaire, M. Parenteau ne voit pas la nécessité d'élaborer une résolution sur une position donnée. Il suggère plutôt d'envisager la diffusion d'éléments d'information qui souligneraient cet aspect, considérant que le choix du site a également été défendu par des urbanistes. Le recteur rappelle que plusieurs études relatives au choix du site ont couverts les aspects liés à l'urbanisme; il convient de ce que ceux-ci n'ont pas été suffisamment soulignés dans le cadre de la promotion du projet.

M. Roger B. Richard s'informe si le projet relatif au site St-Denis repose sur un concept d'aménagement précis et s'il comporte un plan de développement qui tienne compte de l'évolution des besoins en recherche, tels qu'évoqués par Mme Boisjoly. Le recteur

indique que le choix de ce site a reposé sur de nombreuses études et évaluations qui couvriraient, entre autres, les aspects mentionnés.

AU-454-7 ÉLECTION (PAR ACCLAMATION) DE DEUX MEMBRES AU-454-7  
À LA COMMISSION DES ÉTUDES

Se référant à une lettre du recteur adressée aux membres de l'Assemblée le 7 avril dernier, le secrétaire général précise qu'à la suite de l'appel de mises en candidature en vue de la nomination de deux membres à la Commission des études, six suggestions de noms ont été reçues, mais seuls Mme Louise Dagenais et M. André Ferron ont accepté d'être mis en candidature pour ces postes. Par conséquent, ces deux personnes sont proclamées élues par acclamation.

L'Assemblée universitaire élit, par acclamation, Mme Louise Dagenais et M. André Ferron comme membres de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2008.

AU-454-8 ÉLECTION (PAR ACCLAMATION) D'UN MEMBRE AU-454-8  
AU COMITÉ DE NOMINATION

Se référant à une lettre du recteur adressée aux membres de l'Assemblée le 7 avril dernier, le secrétaire général précise qu'à la suite de l'appel de mises en candidature en vue de la nomination d'un membre au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, une seule suggestion de nom a été reçue. Par conséquent, Mme Danielle Pinard est proclamée élue par acclamation, pour un deuxième mandat.

L'Assemblée universitaire élit, par acclamation, Mme Danielle Pinard comme membre du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2008.

AU-454-9 RECOMMANDATION AU CONSEIL RELATIVE À LA AU-454-9  
NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES  
BIBLIOTHÈQUES À LA COMMISSION DES ÉTUDES

Le secrétaire général rappelle que les principes de composition de la Commission des études prévoient la nomination de trois membres nommés par le Conseil de l'Université sur recommandation de l'Assemblée universitaire. Dans ce cadre, l'Assemblée avait convenu, par le passé, que l'un de ces postes soit réservé au directeur général des bibliothèques.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer le directeur général des bibliothèques, M. Jean-Pierre Côté, membre de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2008.

AU-454-10 COMITÉ DE NOMINATION AU-454-10

La porte-parole du Comité est invitée à faire rapport.

AU-454-10.1 Comité des différends : AU-454-10.1  
Nomination d'un membre suppléant aux autres membres

Mme Danielle Pinard signale que le mandat de M. Richard Nadeau vient à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée nomme M. Richard Nadeau (professeur titulaire au Département de science politique de la Faculté des arts et des

sciences) comme membre suppléant aux autres membres au Comité des différents, pour un second mandat de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2004.

AU-454-10.2 Comité d'appel des différends : AU-454-10.2  
Nomination de deux membres et de trois membres suppléants

Mme Danielle Pinard signale que les mandats de Mme Solange Lévesque, et de MM. Luc Proteau, Maxime B. Rhéaume et André Tremblay viennent à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée

1. nomme Mme Solange Lefebvre (professeure agrégée à la Faculté de théologie et de sciences des religions) et M. Maxime B. Rhéaume (chargé de cours à la Faculté de droit) comme membres du Comité d'appel des différends, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2008;
2. nomme MM. Pietro Boglioni (professeur titulaire au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences), Luc Proteau (professeur titulaire au Département de kinésiologie) et Amer Silim (professeur titulaire à la Faculté de médecine vétérinaire) comme membres suppléants aux autres membres du Comité d'appel des différends, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2008.

AU-454-10.3 Comité de l'ordre du jour : AU-454-10.3  
Nomination de quatre membres

Mme Danielle Pinard signale que les mandats de Mme Chantal Gamache et de M. Jean-Marc Charron viennent à échéance le 31 mai prochain, et que deux autres postes doivent être comblées en raison de la démission de l'Assemblée universitaire de Mme Fabienne Pironnet et de M. Jonathan Harvey.

Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée

1. renouvelle la nomination de Mme Chantal Gamache (chargée de cours à la Faculté de l'éducation permanente) comme membre au Comité de l'ordre du jour, pour un mandat de quatre ans mais ne dépassant pas son mandat à l'Assemblée universitaire;
2. nomme MM. Pierre Alain Benoît (étudiant de 1<sup>er</sup> cycle au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences), Claude Lamarche (doyen de la Faculté de médecine dentaire) et Serge Larochelle (professeur agrégé au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences) comme membres au même comité, pour un mandat de quatre ans mais ne dépassant par leur mandat à l'Assemblée universitaire.

AU-454-10.4 Comité de la recherche : AU-454-10.4  
Nomination de deux membres professeurs

Mme Danielle Pinard signale que les mandats de Mme Francine Ducharme et de M. Raynald Laprade viennent à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée nomme Mmes Ysolde Gendreau (professeure titulaire à la Faculté de droit) et Joëlle Margot (professeure titulaire au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences) comme membres professeurs au Comité de la recherche, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2007.

AU-454-10.5 Comité des règlements : AU-454-10.5  
Nomination d'un membre

Mme Danielle Pinard signale que le mandat de Mme Guylaine Vallée vient à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée renouvelle le mandat de Mme Guylaine Vallée (professeure agrégée à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences) comme membre au Comité des règlements, pour un second mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2008.

AU-454-10.6 Comité du statut du corps professoral : AU-454-10.6  
Nomination de deux membres

Mme Danielle Pinard signale que les mandats de MM. Gérard Boismenu et André Ferron viennent à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée renouvelle les nominations de MM. Gérard Boismenu (professeur titulaire au Département de science politique de la Faculté de arts et des sciences) et André Ferron (professeur agrégé au Département de physiologie de la Faculté de médecine) comme membres au Comité du statut du corps professoral, pour un second mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2008.

AU-454-10.7 Comité du budget de l'Assemblée universitaire : AU-454-10.7  
Nomination d'un membre élu de l'Assemblée

Mme Danielle Pinard signale que le mandat de Mme Christiane Rousseau vient à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée nomme M. Paul Arminjon (professeur titulaire au Département de mathématiques et statistique de la Faculté des arts et des sciences) comme membre au Comité du budget de l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2008.

AU-454-10.8 Comité de révision des décisions disciplinaires AU-454-10.8  
concernant les étudiants :  
Nomination d'un membre suppléant au professeur

Mme Danielle Pinard signale que le mandat de M. Thomas Wien vient à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée nomme Mme Allegría Kessous (professeure titulaire au Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine) comme membre professeur au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2008.

AU-454-10.9 Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts : AU-454-10.9  
Nomination d'un membre

Mme Danielle Pinard signale que le mandat de M. Louis Dumont vient à échéance le 31 mai prochain.

Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée nomme Mme Louise Viau (professeure titulaire à la Faculté de droit) comme membre au Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2008.

AU-454-11 COMITÉ DE CONSULTATION EN VUE DE LA NOMINATION DU RECTEUR OU DE LA RECTRICE :  
Avis de l'Assemblée universitaire sur les critères de sélection du recteur ou de la rectrice

Le président des délibérations invite les membres du Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice qui sont présents à s'asseoir à l'avant de la salle.

La présidente du Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice, Mme Irène Cinq-Mars présente, au nom des membres de ce Comité (Mmes Louise Allaire, Hélène Boisjoly, Marie-Thérèse Chicha, Danielle Pinard, Carole Audy, et MM. Bernard Lanctôt, Jocelyn Forget, Sébastien Adam, Jean-Pierre Côté, Pierre Grand Maison), les critères retenus par le Comité, pour le choix du recteur ou de la rectrice, en vue de les soumettre à l'avis de l'Assemblée. Le document afférent, sur le profil du prochain recteur ou de la prochaine rectrice, est remis aux membres en séance. Mme Cinq-Mars mentionne qu'à cette étape du processus, les critères définis restent traités de manière égale, et n'ont pas, de ce fait, été ordonnés selon un poids relatif qui aurait été déterminé pour chacun, et cherchent principalement à cerner les qualités essentielles recherchées pour la fonction de recteur ou de rectrice de notre institution. Ainsi, les critères proposés seront-ils appelés à être nuancés et priorisés au cours des audiences prochaines.

Se reportant au document de présentation, Mme Cinq-Mars décrit les caractéristiques de chacun des cinq critères identifiés par le Comité de consultation, soit : 1. la crédibilité; 2. le leadership mobilisateur; 3. l'expérience de la gestion stratégique; 4. la capacité de promouvoir l'Université; 5. l'ouverture au pluralisme.

M. Anatole Joffe souligne la qualité de la présentation faite par la présidente du Comité de consultation. Il signale que les critères présentés risquent de situer les exigences de la fonction à un niveau très, sinon trop, élevé, considérant que des candidats ayant développé des qualités et une vision académiques exceptionnelles pourraient être écartés parce qu'ils ne posséderaient pas les compétences recherchées en gestion, alors que ce dernier aspect pourrait être assuré par des personnes détenant ces compétences. Mme Cinq-Mars précise que sur cet aspect (3<sup>e</sup> critère), le document mentionne justement la possibilité de constituer et d'animer une équipe forte.

M. Roger B. Richard signale que les critères fondant le choix du recteur ou de la rectrice devraient comporter des aspects liés à l'engagement de poursuivre le développement international de l'Université. Mme Cinq-Mars convient de la pertinence du commentaire; elle invite M. Richard à venir présenter cet avis au Comité lors des audiences qu'il tiendra au cours du processus.

En regard des avis présentés sur le troisième critère lié à la gestion stratégique, M. Jean McNeil remarque qu'il paraîtrait utile de préciser que cette qualité correspondrait davantage à la capacité de savoir s'entourer d'une équipe représentative, et de souligner, dans la définition des critères, l'importance de la force effective de l'équipe que le recteur ou la rectrice aura à constituer. Mme Cinq-Mars prend note de la remarque présentée.

Des modifications sont apportées au document de présentation, à la dernière ligne de la page 1, par l'ajout de la marque du pluriel à l'expression «au gouvernement», et à la fin de la première phrase du paragraphe 4 (page 2), par l'ajout de «et du Canada».

Mme Cinq-Mars remercie l'Assemblée des avis présentés et de la confiance témoignée à l'endroit du Comité de consultation.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire reçoit l'avis du Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice, sur les critères de sélection du recteur ou de la rectrice.

Le président des délibérations remercie Mme Cinq-Mars pour sa présentation, et remercie les membres du Comité de consultation pour le travail réalisé à ce jour.

AU-454-12 ÉLECTION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

AU-454-12

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée nomme Mme Guylaine Lavigne, M. Alain Lacombe et M. Jacques Larose comme scrutateurs.

Le secrétaire général précise que cette élection se fait conformément à la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts, et en donne lecture. Les personnes mises en candidature sont M. Carol Couture, Mme Hélène David, M. Luc Granger, M. Claude Manzagol et Mme Christiane Rousseau. Deux postes doivent être comblés en raison de l'échéance, au 31 mai prochain, des mandats de Mme Thérèse Cabana et de M. Claude Manzagol.

L'Assemblée procède alors au scrutin secret et élit MM. Claude Manzagol et Luc Granger comme membres au Conseil de l'Université, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2008.

AU-454-13 COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : AU-454-13  
Commentaires sur le budget de fonctionnement pour l'année 2004-2005

Le vice-recteur exécutif et au développement académique présente le budget 2004-2005. Il rappelle d'abord que le processus budgétaire débute au mois d'octobre pour culminer à la fin du mois d'avril, au moment où le Conseil de l'Université l'adopte, et ce, après qu'il ait été présenté à l'Assemblée universitaire

Le présent budget se situe dans une période de transition, compte tenu de la fin de la phase de réinvestissement gouvernemental. Il s'agit donc d'un budget de reconduction, fondé sur la prémisse d'une relative stabilité budgétaire. Il a été élaboré selon l'approche budgétaire et le pro forma adoptés par le Conseil en décembre dernier. L'objectif de viser l'équilibre budgétaire est maintenu en 2004-2005 et sur la période des deux années suivantes, tout en supportant le développement de quelques priorités d'action 2003-2006 ciblées.

Le vice-recteur rappelle que l'on prévoit un déficit de 5,9 M\$ cette année, compensé par le surplus dégagé en 2002-2003 résultant des effets de la grève sur les revenus et dépenses. Un rapport sera transmis au gouvernement, lequel avait accepté un délai d'un an avant sa production pour bien évaluer l'impact du conflit sur les dépenses, notamment le volet salarial, mais aussi sur les revenus. Il rappelle que l'Université ne peut faire des économies réelles résultant d'un conflit de travail, mais qu'elle a eu des pertes de revenus, notamment dans les cliniques, mais aussi au niveau des inscriptions qui n'ont pas été à la hauteur de ce qu'elles auraient dû être s'il n'y avait pas eu de grève. Sur ces deux années l'on atteindra donc à peu près l'équilibre compte tenu du surplus dégagé en 2002-2003.

Quant à l'année 2004-2005, quelques facteurs d'incertitude persistent, particulièrement la révision majeure de diverses formules de financement relatives à la fonction enseignement, aux bâtiments et terrains et aux frais indirects de la recherche. L'on prévoit appliquer une nouvelle formule de financement de la fonction enseignement en 2004-2005, et la révision de la formule de financement des frais indirects découle de l'implication du gouvernement fédéral à ce chapitre.

Les seuls revenus additionnels proviendront de l'indexation des coûts de système. Toutefois, le gouvernement ne prend en charge ces coûts que pour 78 % de nos dépenses, l'Université devant financer la partie qui excède la subvention gouvernementale. Ainsi, pour supporter l'augmentation des dépenses et poursuivre le développement ciblé, il a fallu prendre certaines mesures pour combler un manque à gagner de 14 M\$. Une compression différenciée des budgets selon les unités et les services dégage une somme de 4,3 M\$, ce qui représente moins de 1 % de l'ensemble des enveloppes. Cette opération a été réalisée en se basant sur le taux de péréquation interne des unités académiques. De plus, les budgets des Bibliothèques, des Services aux étudiants, des Services auxiliaires, du CEPSUM et de la Direction des immeubles ont été exemptés de cette compression. Il a aussi été décidé de donner suite à une recommandation des vérificateurs externes d'enligner les revenus sur les

dépenses. Le trimestre d'été débute le 1<sup>er</sup> mai et chevauche deux années budgétaires, mais les dépenses sont comptabilisées dans l'année financière se terminant le 31 mai, alors que les revenus le sont l'année suivante. Un montant de 10 M\$ représentant la portion de la subvention attribuable au mois de mai 2005 sera donc comptabilisé dans le budget de l'année 2004-2005, de façon à combler le manque à gagner de 10 M\$. Ces deux mesures assurent la poursuite du recrutement de 65 professeurs auxquels s'ajoutent le remplacement d'une soixantaine d'autres qui quitteront l'Université en cours d'année pour diverses raisons. En outre, les Bibliothèques recevront 500 000 \$, et 400 000 \$ seront versés au programme de bourses dédié aux étudiants gradués.

Par prudence, le budget a été élaboré selon l'hypothèse d'un financement des variations des effectifs étudiants à 75 %, plutôt qu'à 100 %, comme c'est le cas actuellement et depuis l'année 2000-2001. Le pro forma prévoit une augmentation conservatrice des clientèles étudiantes soit 800, 600 et 400 eetc, respectivement pour les 3 prochaines années, bien que l'on anticipe déjà un accroissement pouvant atteindre 1 000 eetc. en 2004-2005.

Cette semaine, l'Université prendra livraison du Pavillon J.-Armand-Bombardier et dans les prochains mois de quatre autres bâtiments, ce qui représente des coûts d'opération additionnels. Or, selon la formule de financement du gouvernement, ces espaces ne seront reconnus aux fins de financement que deux ans après la livraison des bâtiments, soit en 2006-2007. Le vice-recteur conclut en soulignant que le présent budget et le pro forma démontrent qu'il sera possible de laisser une situation financière saine à la prochaine équipe de direction.

Le président du Comité du budget de l'Assemblée universitaire, M. Jean McNeil, résume les faits saillants et les commentaires du budget 2004-2005, dans la perspective des produits et des charges et des grands choix budgétaires.

Cette année, il y a lieu de comparer le budget 2004-2005 aux deux budgets précédents, compte tenu de l'impact du conflit de travail sur cette période. Si les dépenses ont diminué en 2002-2003, entraînant un surplus de 4,8 M\$ au terme de l'exercice financier, elles ont été plus élevées l'année suivante, certaines ayant été reportées, par exemple, pour le recrutement de professeurs, de même que certains achats. Seules les dépenses du volet salaires ne peuvent être reportées. L'année 2003-2004 se termine avec un déficit de 5,9 M\$. La comparaison entre les réalisations 2002-2003 estimées au 31 janvier 2003 et les réalisations constatées au 31 mai 2003 (états financiers) illustrent les effets de la grève sur les produits et les charges

Le budget de l'année 2004-2005 est fondé à la fois sur une projection prudente des produits et la reconduction des charges, avec pour objectif majeur de viser l'équilibre. Si l'on connaissait une hausse des produits en cours d'année, certaines charges pourraient être ajustées. Par rapport aux résultats de l'année 2003-2004, les subventions augmentent de 20 M\$, dont la moitié est un ajout ponctuel découlant d'une modification de la période de calcul. L'année 2005-2006 débutera donc avec un manque à gagner de 10 M\$.

Une hypothèse dans le calcul des charges concerne les indexations des salaires prévues dans les conventions collectives des différents personnels. Les coûts de ces indexations ne sont pas totalement pris en compte dans ce budget, étant donné que l'Université ignore à ce moment-ci quelle sera la compensation que le gouvernement versera dans sa subvention pour ces indexations. En effet, comme les négociations dans le secteur public ne sont pas terminées, les résultats ne sont pas connus. L'Université doit donc trouver une compensation à cette hypothèse pour les charges comme pour les produits. Dans le cas des charges, on a choisi de ne tenir compte que du différentiel qui existe toujours entre le coût des indexations consenties par l'Université et la compensation du gouvernement du Québec. Cette dernière se limite au prorata de la part de la subvention gouvernementale dans les charges totales de l'Université. Ainsi, comme le gouvernement finance près de 80 % des dépenses, l'Université doit prendre à sa charge l'autre partie. Par ailleurs, le gouvernement versera ces indexations sur la base de son propre règlement avec ses employés et par conséquent, si les indexations à l'Université sont supérieures à celle du secteur public, le différentiel sera à la charge de l'Université. L'hypothèse retenue à cet égard est une indexation de 2 % pour calculer le manque à gagner.

La fonction enseignement et recherche représente les trois-quarts des dépenses. Le budget de gestion des immeubles augmente en raison de la prise en charge des nouveaux pavillons. Rappelons qu'étant donné que certaines dépenses n'ont pas été effectuées en raison du conflit, il a été possible de contribuer au fonds des immobilisations, ce qui a eu pour effet de réduire les charges annuelles à 2 M\$. Le budget consacré aux bourses augmente de 400 000 \$. Ce montant vient s'ajouter au budget de 900 000 \$ pour l'année en cours dans une perspective de recrutement des meilleurs étudiants au troisième cycle.

Les salaires et avantages sociaux augmentent de 5,2 % par rapport à 3 % pour les autres charges. De ce 5,2 %, la moitié concerne le personnel enseignant à temps partiel et les auxiliaires d'enseignement. Ainsi, les charges salariales représentent 80 % des charges totales de l'Université, incluant la reprise graduelle de la cotisation de l'employeur au Régime de retraite et, par exemple, les assurances. Les avantages sociaux, par rapport à la masse salariale, augmentent de 18,3 % à 19,8 %. Le budget prévoit également l'ajout d'auxiliaires d'enseignement et de chargés de cours pour diminuer la charge d'enseignement assumée par le personnel enseignant régulier dans des unités ciblées.

En réponse à une demande d'information de la part de M. Michel Bigras-Poulin, le directeur des finances précise que le Service diagnostic indiqué à la page 12 du document budgétaire est celui de la Faculté de médecine vétérinaire.

À la suite d'une question de M. Jacques Frémont sur le taux de péréquation des facultés et la nouvelle grille de financement, le vice-recteur exécutif et au développement académique indique que le BRI a actualisé les taux de péréquation interne à partir des revenus et des dépenses de l'année courante. Sur cette base, l'on a différencié entre les unités l'ampleur de la compression des enveloppes initiales. Malgré une compression pouvant aller jusqu'à 3 %, les unités recevront un budget amélioré en raison de la provision prévue pour le recrutement de professeurs et la variation des clientèles étudiantes calculée selon la grille actuelle.

M. Anatole Joffe commente l'une des balises établies pour la période de transition paraissant à la page 54, selon laquelle « L'entier le plus proche de la cible professorale 2000-2003 moins 6 % (C-6%) est utilisé pour déterminer le nombre de postes que peut combler une unité académique dans la période de transition ». Par ailleurs, il souhaite que l'Université assouplisse davantage les règles particulières en matière de recrutement pour faciliter la prise de décision rapide, lorsqu'il se présente une occasion unique de recrutement d'un professeur.

M. Jonathan Harvey se dit satisfait de l'ajout de ressources dans les bibliothèques et pour les auxiliaires d'enseignement, et ce, dans un contexte de budget de transition. Toutefois, se référant à la page 23 du document budgétaire, il fait remarquer qu'en 2003-2004, un montant de 900 000 \$ pour l'embauche d'auxiliaires d'enseignement n'a pas été dépensé, alors que cette année l'on compte 1,2 M\$ de plus. À cet égard, il demande si des mesures sont envisagées pour que les sommes prévues à cette fin soient réellement dépensées dans les unités. À ce propos, le directeur des finances fait valoir que les années 2002-2003 et 2003-2004 sont atypique en raison du conflit de travail, et que le bilan de ces dépenses sera établi dans les états financiers.

M. Roger B. Richard soulève la question de l'allocation des postes du personnel enseignant régulier et du personnel non enseignant régulier. Sans vouloir porter un jugement de valeur, il constate qu'il y a presque équilibre entre ces deux postes budgétaires en terme de chiffres. De plus, il souhaite qu'on lui indique la façon de répartir les postes de personnel non enseignant régulier, qu'on fasse état du ratio entre ces deux postes budgétaires dans d'autres universités. Le vice-recteur exécutif et au développement académique indique que les projections sont faites sur la base des réalisations estimées 2003-2004. Au cours des prochaines années, l'on assistera à une croissance importante du personnel enseignant régulier. Pour ce qui est du personnel enseignant à temps partiel, les revenus générés par les variations de clientèles sont ventilés dans les unités dans le volet PETP. Quant au personnel non enseignant, il s'est accru ces dernières années, en particulier les techniciens à la DGTIC et les professionnels des bibliothèques. Toutefois, il rappelle que l'Université devra assurer le fonctionnement de quatre nouveaux pavillons, ce qui signifie un plus grand nombre de cadres administratifs, de professionnels, de techniciens, de personnel de bureau et de cols bleus.

Mais le nombre de postes n'augmentera pas dans la même proportion que le corps professoral. Il mentionne que l'impact des conventions collectives sur la masse salariale peut aussi masquer la réalité. Quatre études menées depuis 1975 montrent qu'il est difficile de comparer les ratios dans les institutions même comparables, car un poste de professionnel à l'Université de Montréal peut s'avérer un poste enseignant dans une autre institution. Cependant, il semble que globalement les situations se comparent.

Se référant à l'annexe 5 du document, M. Pierre André Constandriopoulos comprend que les unités doivent suivre les balises générales en matière de recrutement et de maintien de l'effectif professoral et qu'il existe un certain nombre de règles particulières. Pour ce qui est de professeurs chercheurs qui pourraient obtenir un financement externe s'ils ont un poste, il lui semblerait souhaitable de prévoir un certain nombre de postes pour les accueillir et ainsi éviter que l'Université ne perde des subventions. À ce propos, le vice-recteur exécutif et au développement académique signale que l'annexe 5 fait référence aux règles mises en place l'automne dernier dans le cadre de l'élaboration des réalisations estimées, de l'approche budgétaire et du pro forma. Le premier objectif de ces règles est d'assurer une certaine équité inter unités. Le montage des ententes de planification 2002-2003 projetait une centaine de postes de professeurs non comblés par l'effet combiné des délais d'embauche et des départs pour diverses raisons, afin de rétablir l'équité entre les unités et de protéger le montage financier, tout en permettant aux unités en retard sur le recrutement de se rattraper. Ce faisant, il faut dans certains cas se permettre de transgresser les règles pour recruter, par exemple, un cadre académique sur recommandation des instances appropriées, ou un professeur et pour un certain nombre d'années, financer ces postes par d'autres sources que celles de l'Université. Mais ultimement, tous les postes de professeurs doivent faire partie des nouvelles ententes de planification en cours d'élaboration.

L'Assemblée universitaire prend acte des commentaires du Comité du budget de fonctionnement de l'année 2004-2005.

AU-454-14 POLITIQUE SUR LA PROBITÉ INTELLECTUELLE AU-454-14  
Modifications

Le point sur la Politique sur la probité intellectuelle en recherche est reporté à une prochaine séance.

AU-454-15 CLÔTURE DE LA SÉANCE AU-454-15

La séance est levée à 12 heures 15.

Adopté le 13 septembre 2004, délibération AU-456-2

Le président,

Le secrétaire,

Robert Lacroix

Michel Lespérance